



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 10 mai 2022 à vingt heures, légalement convoqué le 4 mai 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, maire

Présents : Mmes Rouchwarger, Martin, Dréan, Semence-Louis, Burlin

Mrs Giot, Courzadet, Mazur, Santini, Graillot

Absents : Mme Brelot

Absents excusés :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2022 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I/ TRAVAUX RUES

1. *Délibération choix de l'entreprise*

Monsieur le maire présente les devis de réfection des voies communales :

- La rue des Usages 330 m
- La rue des Auvergnats(1ere partie 450 m
- La rue de Chezél 250 m

Plus 2 voies mitoyennes avec la Guerche sur l'Aubois

- La rue des Auvergnats (2eme partie) 370m
- La rue de Chezél 170 m

Le maire indique que les devis des sociétés AXIROUTE et EUROVIA qui dataient de février ont été actualisés suite aux évènements, quant au devis de l'entreprise COLAS qui date de fin mars, il tient déjà compte de l'actualisation.

Bilan de ces devis

Entreprises	HT	TTC
COLAS	43 291.51	51 949.81
AXIROUTE	49 405	59 286
EUROVIA	58 547	70 256.40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide :

- De retenir le devis de l'entreprise de travaux publics COLAS pour un montant de 43 291.51 € HT
- D'autoriser le maire à notifier à l'entreprise COLAS que son devis a été retenu.

2. Plan de financement

Monsieur le maire présente le plan de financement des travaux de réfection des rues des Auvergnats, des Usages et de Chezél comme suit :

	Montant HT	Pourcentage
Dotation DETR	17 316	40 %
Subvention Département	4 329	10 %
Autofinancement	21 645	50 %
TOTAL	43 290	100 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise le maire à effectuer les demandes :
 - de dotation DETR aux services de l'État,
 - de subvention au Conseil Département du Cher

II/ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Alain Courzadet, 1^{er} adjoint, qui travaille sur ce Plan Communal de Sauvegarde.

Le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal que le document est déjà bien avancé, que certaines listes à inclure sont à finaliser.

Le gros sujet encore à traiter est la réserve communale pour laquelle il faut une quinzaine de volontaires, dans ce but une réunion qu'on qualifiera de publique devrait être organisée, des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

III/ INFOS DIVERSES

- TRAUDIB : l'entreprise est autorisée à poser un panneau publicitaire sur le terrain communal à l'angle de D 920 et la rue des Acacias. Les mesures du nouveau panneau présenté sont conformes au souhait du Conseil Municipal.
- BIBLIOTHEQUE : il est envisagé de transférer la bibliothèque du 1 rue d'Apremont au n° 2, c'est-à-dire de l'autre côté de la place (ancien commerce).
- FSL le Conseil Départemental avec lequel la commune a une convention au financement de Fonds de Solidarité Logement, nous fait part dans un courrier du 13 avril 2022 qu'il a apporté une aide à deux ménages de La Chapelle-Hugon. Il nous invite à faire connaître le montant que nous entendons consacrer à ce dispositif pluriannuel pour 2022.
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'accorder 80 € au titre du FSL.
- ECOLES QUI CHANTENT : le maire indique que l'invitation à l'attention du maire et des conseillers municipaux est arrivée en mairie ; la date n'a pas encore été définie.
- SUBVENTIONS : des lettres de remerciements du « Secours populaire français » et de l'association « TGV-mobilité ferroviaire Grand Centre Auvergne » pour les subventions accordées.